

# Rapport financier trimestriel du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada pour le trimestre se terminant le 30 juin 2013

## Compte rendu soulignant les résultats, les risques et les changements importants quant au fonctionnement, au personnel et aux programmes

### 1. Introduction

Le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) a été constitué en 1978 en vertu de la *Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie* et est un établissement public nommé à l'annexe II de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#). Le CRSNG a pour but d'aider à faire du Canada un pays de découvreurs et d'innovateurs, au profit de tous les Canadiens, en appuyant des étudiants de niveau postsecondaire et des stagiaires postdoctoraux dans leurs études supérieures, en faisant la promotion de la découverte en appuyant les travaux de recherche menés par des chercheurs au niveau postsecondaire et en favorisant des partenariats de recherche entre les établissements postsecondaires et l'industrie. Une description sommaire des activités du CRSNG pour l'exercice en cours peut être trouvée dans la [Partie II du Budget principal des dépenses](#).

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction tel que l'exige l'article 65,1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, et selon les modalités prescrites par le Conseil du Trésor. Il devrait être lu de concert avec le [Budget principal des dépenses](#) et les [Budgets supplémentaires des dépenses](#) de 2013-2014.

### Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses. L'état des autorisations joint à ce rapport inclut les autorisations de dépenser du CRSNG accordées par le Parlement et utilisées par le ministère, de manière cohérente avec le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires des dépenses pour l'exercice 2013-2014. Ce rapport trimestriel a été préparé en utilisant un cadre de rapports financiers à usage particulier conçu pour répondre aux besoins d'information financière à l'égard de l'utilisation des autorisations de dépenser.

Le gouvernement du Canada ne peut dépenser sans l'autorisation préalable du Parlement. Les autorisations sont accordées par l'entremise de la loi de crédits, sous forme de limites annuelles, ou par l'entremise de lois sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement au plus tard le 1<sup>er</sup> mars précédant le début du nouvel exercice. Le budget de 2012 a été déposé au Parlement le 29 mars, après le dépôt du budget principal des dépenses le 28 février 2012. Par conséquent, les mesures annoncées dans le budget de 2012 ne figurent pas dans le budget principal des dépenses de 2012-2013.

Pour l'exercice 2012-13, des affectations bloquées dans les crédits ministériels ont été établies par le Conseil du Trésor en vue d'empêcher que les fonds déjà réservés pour des mesures d'économies dans le budget de 2012 ne soient dépensés. En 2013-2014, le budget principal des dépenses de 2013-2014 du CRSNG qui a été déposé au Parlement tenait compte des modifications aux autorisations ministérielles.

Lorsque le Parlement est dissous pour la tenue d'une élection générale, l'article 30 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* autorise le gouverneur général, sous certaines conditions, à lancer un mandat spécial autorisant le gouvernement à retirer des fonds du Trésor. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi. Un mandat spécial est considéré comme un crédit relatif à l'exercice au cours duquel il a été établi.

Le CRSNG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation de ses états financiers annuels qui font partie du processus de rapport sur le rendement ministériel. Toutefois, les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont encore en fonction d'une comptabilité axée sur les dépenses.

Le présent rapport trimestriel n'a pas fait l'objet d'une vérification externe ou d'un examen.

## 2. Faits saillants des résultats trimestriels

### État des autorisations

#### Autorisations disponibles

Au 30 juin 2013, les autorisations totales disponibles pour le CRSNG pour 2013-2014 s'élevaient à 1 050 millions de dollars. Les changements relatifs aux autorisations disponibles résultent des annonces budgétaires fédérales des années précédentes qui ont une incidence sur les autorisations de fonctionnement (crédit 75) et les autorisations de subventions et contributions (crédit 80) accordées pour l'exercice courant. À ce jour, pour l'exercice 2013-2014, ces changements ont donné lieu à une diminution des autorisations totales de 7 millions de dollars (0,7 %) par rapport à l'exercice précédent. De ce montant, 4,8 millions de dollars (69 % des changements aux autorisations totales) correspondaient à une diminution au titre des programmes de subventions et de bourses du CRSNG; et 2,2 millions de dollars correspondaient à une diminution au titre des dépenses de fonctionnement et des dépenses liées au régime d'avantages sociaux des employés.

Au cours de ce trimestre, les autorisations totales disponibles incluent les éléments du budget supplémentaire des dépenses (A) de 2013-2014. Ce budget constitue la première de trois possibilités d'approuver les changements dans les niveaux d'autorisation du CRSNG pour l'exercice en cours (exception faite des transferts de crédits du Conseil du Trésor). La grande majorité de ces éléments modifiés sont le résultat des annonces faites dans le budget fédéral précédent, tandis que le reste est attribuable aux ajustements techniques effectués par le Conseil du Trésor et aux transferts entre les ministères et organismes pour des initiatives particulières. Les incidences actuelles et futures des éléments du budget supplémentaire des dépenses (A) seront incluses dans le budget principal des dépenses de 2014-2015 du CRSNG pour le prochain exercice. Pour les éléments en cours découlant des annonces du budget fédéral ou les transferts entre ministères et organismes, seule la variation nette dans le niveau de financement entre les deux exercices est présentée dans l'explication ci-dessous. Les variations nettes, qui correspondent à la diminution de 7 millions de dollars des autorisations totales disponibles entre l'exercice en cours et l'exercice précédent, comprennent les éléments suivants :

- une augmentation de **15,0 millions de dollars** du financement afin d'appuyer la Stratégie en matière de partenariats et d'innovation en vue d'accroître l'innovation et l'investissement de l'industrie dans la recherche et développement au Canada (budget de 2012);

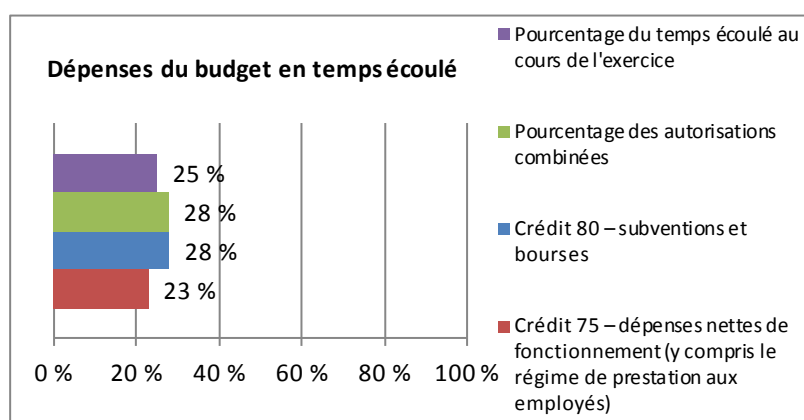
- une augmentation de **9,3 millions de dollars** du financement du Programme de réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise pour rendre le programme permanent dans le cadre d'une initiative visant à établir des liens entre des entreprises innovantes et des chercheurs de calibre mondial au Canada, en aidant à créer et à préserver des emplois fondés sur le savoir (budget de 2012);
- une augmentation de **7,0 millions de dollars** du financement du Programme de stages en R et D industrielle pour rendre le programme permanent dans le cadre d'une initiative pour établir le lien entre les entreprises novatrices et les étudiants à l'appui de l'avantage entrepreneurial (budget de 2007);
- une augmentation de **4,7 millions de dollars** du financement du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche afin de trouver des moyens plus efficaces et efficaces de cerner les occasions de commercialisation (budget de 2007);
- une augmentation de **1,0 million de dollars** afin d'accroître le financement du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté (budget de 2011);
- une augmentation de **0,7 million de dollars** dans le cadre de la convention collective;
- une augmentation de **0,3 million de dollars** en raison d'un délai dans l'autorisation des transferts de fonds de subvention nets entre des ministères fédéraux au ministère de la Défense nationale pour appuyer la recherche menée au Collège militaire royal dans le cadre du Programme des chaires de recherche du Canada;
- une diminution de **30,0 millions de dollars** dans le cadre du plan d'action pour la réduction du déficit pour améliorer l'efficacité et réduire les dépenses du gouvernement (budget de 2012);
- une diminution de **14,0 millions de dollars** au titre de l'appui au Centre canadien de rayonnement synchrotron en raison de la cessation du programme (budget de 2008);
- une diminution de **0,9 million de dollars** des fonds des Réseaux de centres d'excellence à l'appui de l'initiative du Centre d'excellence en recherche Canada-Inde qui relève du mandat de recherche en santé;
- une diminution de **0,1 million de dollars** du financement des Réseaux de centres d'excellence à l'appui de l'initiative du Centre d'excellence en recherche Canada-Inde qui relève du mandat de recherche en sciences humaines.

### **Autorisations utilisées au premier trimestre**

Le présent rapport financier trimestriel reflète les résultats de l'exercice courant par rapport au budget principal des dépenses de 2013-2014 et du budget supplémentaire des dépenses (A) pour lequel la totalité des crédits a été débloquée par le Parlement le 20 juin 2013.

Les autorisations totales utilisées au premier trimestre de 2013-2014 s'élevaient à 291 millions de dollars (28 % des autorisations totales disponibles : 28 % pour les dépenses au titre des programmes de subventions et de bourses et 23 % pour les dépenses de fonctionnement et le régime d'avantages sociaux des employés). Par rapport à la fin du trimestre correspondant de l'exercice précédent, les dépenses sont plus élevées de 8,8 millions de dollars, une augmentation principalement liée aux programmes de subventions et de bourses. L'augmentation des dépenses au titre des subventions et des bourses est directement attribuable aux autorisations de programmes élargis pour certains programmes, à l'augmentation de la participation à certains programmes et à la différence entre les périodes de paiements des premier et deuxième trimestres des exercices correspondants, qui devraient se contrebalancer d'ici la fin de l'exercice.

Les paiements des subventions et des bourses varient d'une période à l'autre en fonction du cycle et des résultats des concours fondés sur l'évaluation par les pairs, ainsi qu'en raison des versements des subventions et des bourses qui s'échelonnent sur plusieurs années. Les dépenses de fonctionnement comprennent les dépenses relatives au personnel et d'autres dépenses de fonctionnement nécessaires pour appuyer la prestation des programmes de bourses et de subventions. Les dépenses liées au régime d'avantages sociaux des employés sont comptabilisées séparément dans la section des autorisations législatives. Bien que la majorité des dépenses relatives au personnel et des autres dépenses de fonctionnement sont engendrées de manière constante au cours de l'exercice, le reste des dépenses (y compris les salaires des employés temporaires engagés durant la période de pointe des concours et les frais de déplacement des membres des comités chargés de l'évaluation par les pairs) sont engagées directement en fonction du cycle des programmes et en fonction de la demande. Comme une grande partie des concours se déroulent durant le dernier trimestre de l'exercice, les dépenses de fonctionnement occasionnées au cours de chacun des trois premiers trimestres représentent généralement moins de 25 % des autorisations annuelles de fonctionnement disponibles.



## États des dépenses ministérielles budgétaires par article courant

### Variation des montants disponibles pour l'exercice 2013-2014

Comme il est indiqué à la section Autorisations disponibles, les autorisations parlementaires du CRSNG ont été réduites de 7 millions de dollars pour 2013-2014 à ce jour par rapport à l'exercice précédent. La majorité de cette diminution est attribuable à une baisse des autorisations au titre des programmes de paiements de transfert (4,8 millions de dollars).

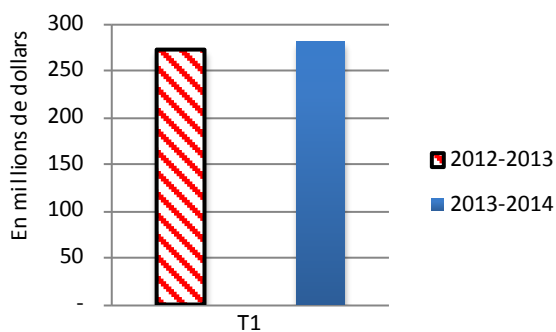
### **Dépenses au titre des paiements de transfert (subventions et bourses)**

#### **Dépenses au titre des subventions et bourses – premier trimestre**

Les paiements de transfert représentent environ 95,5 % des autorisations disponibles du CRSNG. Les dépenses au titre des paiements de transfert varient d'un trimestre à l'autre en fonction de la nature du cycle des programmes. Au cours du premier trimestre de 2013-2014, les dépenses réelles au titre des paiements de transfert du CRSNG ont augmenté de 8,7 millions de dollars par rapport au trimestre correspondant de l'exercice précédent. On a observé plusieurs différences dans certains programmes d'une année à l'autre :

- Une augmentation de 3,2 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent attribuable aux autorisations de programmes élargis et à l'augmentation de la participation à certains programmes au cours du premier trimestre pour les programmes qui sont visés par la Stratégie en matière de partenariats et d'innovation (1,8 million de dollars au titre des subventions de recherche et développement coopérative et 1,4 million de dollars au titre des subventions d'engagement partenarial).
- Les dépenses au titre du Programme de formation orientée vers la nouveauté, la collaboration et l'expérience en recherche (FONCER) ont augmenté de 2,6 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Au cours du présent exercice, il y a eu 15 candidats de plus qui ont présenté une demande au Programme FONCER pour la première fois, ce qui représente une augmentation prévue de 5 millions de dollars au titre des dépenses du Programme FONCER d'ici la fin de l'exercice en cours. L'augmentation des dépenses au cours du dernier exercice s'explique par ce facteur ainsi que par la différence entre les périodes de paiement en 2012-2013 en raison de l'analyse des examens semestriels qui n'a pas été effectuée avec toute la diligence raisonnable et en raison de laquelle les subventions n'ont pas été versées en même temps ou ont été annulées.
- Une augmentation de plus de 4 millions de dollars qui s'explique principalement par la différence entre les périodes de paiement du Programme des centres d'excellence en commercialisation et en recherche (1 million de dollars), du Programme de stages en R et D industrielle (1,6 million de dollars) et du Programme des réseaux de centres d'excellence (1,4 million de dollars).
- Une augmentation de 2,5 millions de dollars qui s'explique par l'expansion de l'élément de programme des subventions de projets de recherche concertée sur la santé en raison du changement des priorités.
- Une diminution de 2,7 millions de dollars au titre des projets universités-industrie qui s'explique principalement par la différence entre les périodes de paiement du Partenariat automobile du Canada.
- Une diminution de 0,9 million de dollars du financement de l'élément de programme des subventions de réseaux stratégiques qui s'explique par la décroissance du programme en raison du changement des priorités.

### Tendance des dépenses au titre des subventions et des bourses



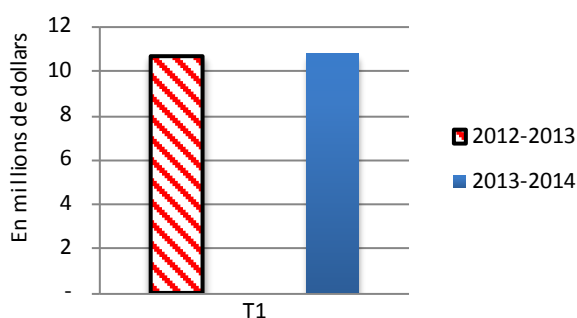
### Dépenses relatives au personnel

Les dépenses relatives au personnel engagées à l'appui de la prestation des programmes comptent pour la majeure partie des dépenses de fonctionnement prévues du CRSNG (plus de 73 % des autorisations de fonctionnement disponibles et des dépenses de fonctionnement prévues pour 2013-2014). Les dépenses relatives au personnel pour le premier trimestre de 2013-2014 sont généralement comparables aux dépenses de l'exercice précédent.

### Dépenses de fonctionnement non liées au personnel

Les dépenses de fonctionnement non liées au personnel comprennent tous les autres coûts de fonctionnement relatifs à la prestation des programmes, dont une grande partie est engendrée pendant les concours qui, pour la plupart, se déroulent durant le dernier trimestre de l'exercice. Les dépenses de fonctionnement non liées au personnel pour le premier trimestre de 2013-2014 sont de manière générale comparables aux mêmes dépenses de l'exercice précédent.

#### Tendance des dépenses de fonctionnement



---

## 3. Risques et incertitudes

### Facteurs de risque relatifs au financement et à la prestation des programmes

Les risques qui ont une incidence financière ou qui touchent la viabilité financière ont été évalués dans le cadre du tout dernier exercice d'identification des risques organisationnels du CRSNG. L'incidence sur le CRSNG et les stratégies d'atténuation prévues se rapportant à ces risques sont analysées ci-après.

### Facteurs de risque externes

Le CRSNG est financé grâce à des autorisations parlementaires annuelles de dépenser et des autorisations législatives relatives au programme de paiements de transfert (programmes de subventions et de bourses) et aux dépenses de fonctionnement connexes. De ce fait, ses activités de programmes et ses opérations sont influencées par tout changement apporté au financement approuvé par le Parlement. En conséquence, la prestation des programmes est touchée par des facteurs tels que la conjoncture économique et politique, les percées technologiques et scientifiques et l'évolution des priorités gouvernementales qui ont une incidence sur les niveaux de ressources approuvés (autorisations totales disponibles).

La recherche et l'innovation sont des activités d'envergure mondiale. Par conséquent, la participation aux programmes du CRSNG est influencée non seulement par le contexte canadien de la recherche, mais aussi par des initiatives et des occasions à l'échelle mondiale. Le CRSNG élabore des communications officielles et des stratégies de relations externes pour s'assurer que les relations avec les intervenants et les attentes de ces derniers sont gérées efficacement et qu'il répond aux besoins en matière de recherche et d'innovation.

Il existe également le risque que le CRSNG ne mène pas à bien son mandat et n'obtienne pas ses résultats stratégiques. Pour atténuer ce risque, le CRSNG a lancé un processus de planification intégrée en 2012. Le CRSNG s'appuiera sur ce processus pour planifier tous les aspects de ses activités de manière intégrée afin d'harmoniser ses priorités et ses ressources en conséquence.

### **Facteurs de risque internes**

Le CRSNG est un organisme fondé sur le savoir qui repose sur le maintien d'un effectif talentueux et dévoué pour offrir ses programmes. Afin de retenir ses précieuses ressources humaines et la mémoire de l'organisme, le CRSNG a élaboré une stratégie en matière de ressources humaines qui décrira son engagement à l'égard du développement des talents ainsi que de la mise en place et du maintien d'un lieu de travail et d'une culture axés sur l'épanouissement et la réussite. Il a élaboré aussi un plan d'action connexe. Les contraintes financières du CRSNG entravent sa capacité à recruter les ressources compétentes dont il a besoin pour mener à bien avec succès les programmes de transformation et de remaniement en vue de répondre aux besoins de demain. Au nombre des conséquences éventuelles, mentionnons des problèmes de gestion de la charge de travail et de planification de la relève.

Le CRSNG transforme ses activités afin de s'adapter plus efficacement aux changements internes et d'améliorer le service aux clients externes.

Les pressions budgétaires ont exigé des mesures de réduction et de réaffectation. Ces pressions sont aggravées par l'obligation opérationnelle d'appuyer un nombre accru de programmes élargis tout en traitant un nombre croissant de demandes et en amortissant l'effet de l'inflation sur les dépenses de fonctionnement dans les limites d'un budget de fonctionnement restreint ou réduit. Le CRSNG fait également face à l'obligation de mettre en œuvre des solutions technologiques modernisées pour mieux appuyer la prestation des programmes.

Jusqu'à présent, le CRSNG a réduit les pressions exercées sur son budget de fonctionnement grâce aux économies d'échelle qu'il réalise en établissant des ententes de services administratifs partagés avec le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), en priorisant et en harmonisant ou diminuant les activités à l'échelle de l'organisme, en réaffectant les ressources à l'interne et en s'efforçant d'améliorer l'efficacité et de simplifier les processus chaque fois que cela est possible. Un processus de planification budgétaire établi, qui prévoit des examens en cours d'année et des réaffectations officielles selon les priorités émergentes, approuvé par la haute direction appuie cette entreprise. Le CRSNG s'emploie également à revoir ses processus et ses systèmes de fonctionnement et de prestation des programmes afin d'améliorer son efficacité et ainsi générer des économies futures.

Le CRSNG est un organisme doté d'un maigre budget de fonctionnement pour mener à bien ses programmes actuels et les programmes en expansion (moins de 5 % des ressources totales). Comme il a été mentionné précédemment, le CRSNG a entrepris une transformation de ces processus d'affaires pour faire face aux mesures d'austérité et aux compressions et ainsi améliorer la prise de décisions visant les ressources.

#### **4. Changements importants liés aux opérations, au personnel et aux programmes**

On a observé plusieurs changements importants se rapportant aux opérations, au personnel et aux programmes par rapport à l'exercice précédent. Mentionnons entre autres les incidences issues des autorisations disponibles accrues du CRSNG, lesquelles ont entraîné un élargissement de la Stratégie en matière de partenariats et d'innovation. Mentionnons également l'incidence des efforts du gouvernement fédéral pour retrouver un équilibre budgétaire et de la mise en œuvre continue des mesures de restrictions budgétaires au chapitre du fonctionnement imposées à l'ensemble de l'administration fédérale. Des précisions à ce sujet sont présentées ci-dessous. Le budget fédéral de 2013, déposé en mars, comprenait des annonces de financement pour appuyer l'élargissement de certains programmes. Le CRSNG met ces mesures en œuvre au cours du présent exercice à la suite de leur approbation par le Conseil du Trésor et le Parlement.

#### **5. Mise en œuvre du budget de 2012**

La présente section donne un aperçu des mesures d'économie annoncées dans le budget de 2012 et qui sont mises en œuvre dans le but de recentrer le gouvernement et les programmes, de faciliter les rapports des Canadiens et des entreprises avec leur gouvernement ainsi que de moderniser et de rationaliser les services administratifs.

Par l'entremise du Plan d'action économique de 2012, le CRSNG a réalisé des économies d'environ 30 millions de dollars en 2013-2014 et pour les exercices subséquents. Dans le cadre du budget de 2012 et du budget de 2013, le gouvernement du Canada a réinvesti 30 millions de dollars par année et pour les années à venir afin d'appuyer la Stratégie en matière de partenariats et d'innovation. Par conséquent, l'effet net sur le budget global du CRSNG de 2013-2014 est neutre.

Le CRSNG a examiné l'ensemble de ses activités et de ses investissements afin de rationaliser les opérations et d'assurer l'efficacité de l'organisme.

Aux fins de la réduction des budgets de fonctionnement, un certain nombre de mesures sont mises en œuvre pour accroître l'efficacité et l'efficacité, notamment l'utilisation accrue des avancées technologiques, comme les téléconférences et les réunions virtuelles. L'adoption d'une stratégie rigoureuse et cohérente pour l'établissement des priorités, la planification des projets et la formation aidera aussi le CRSNG à atteindre ses objectifs.



Les dépenses du premier trimestre de 2013-2014 sont plus élevées que celles de la même période de l'exercice précédent. La différence entre l'exercice précédent et l'exercice en cours est attribuable aux différences d'échelonnement des paiements à ce moment-ci et à une augmentation de la participation à certains programmes. Les dépenses de fonctionnement sont demeurées pratiquement les mêmes par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente des économies équivalentes aux tensions inflationnistes.

Aucuns fonds supplémentaires n'ont été attribués au CRSNG pour mettre en œuvre les mesures d'économie.

Ces économies ne comportent aucun risque financier particulier et aucune incertitude.

Approuvé par :

Signé à l'origine par :

Signé à l'origine par :

---

**Janet Walden**  
**Chef des opérations, CRSNG**

---

**Jaime W. Pitfield**  
**Vice-président et dirigeant**  
**principal des finances, CRSNG**

**Ottawa, Canada**

Le 14 août 2013